

Objet : RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence économie sociale et solidaire

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 001-26 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence économie sociale et solidaire**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2025.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Dans le cadre du soutien de Grand Chambéry aux associations qui œuvrent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, il est proposé au titre du budget 2026 d'allouer les subventions suivantes :

	Versé en 2025	Proposé en 2026
Académie Musiques en fêtes (ex Tétras Lyre) : Favoriser l'insertion et la reconnaissance des personnes en situation de handicap intellectuel ou porteuses de troubles du spectre autistique en démontrant leurs performances et leurs qualités au travers des concerts, donnés en partenariat ou avec d'autres formations musicales	3 000 €	3 000 €
Accorderie du bassin chambérien et aixois : Système d'échanges et vecteur de lien social pour les habitants du bassin chambérien	5 000 €	5 000 €
ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) : Lever les freins à l'entrepreneuriat, accompagner et financer les entrepreneurs, financer la mobilité des habitants de Grand Chambéry en 2026	10 000 €	10 000 €
Cultures du coeur : Lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs	1 500 €	1 500 €
ESS'Team : Animation du réseau des acteurs ESS et promotion de l'ESS sur le territoire de Grand Chambéry	7 000 € + 3 000 € (programmation complémentaire)	8 000 €

France Active Savoie Mont Blanc - Action : dispositif local d'accompagnement (DLA)	14 500 € + 2 500 € (programmation complémentaire)	15 000 €
	31 200 € + 2 500 € (programmation complémentaire)	33 000 €
La Monnaie autrement / Elef : Soutien au développement de l'Elef, monnaie locale des pays de Savoie	8 000 € + 4 000 € (programmation complémentaire)	8 000 €
La Toupie le jouet solidaire : Faciliter l'inclusion sociale par le travail, en offrant une seconde vie aux jeux, jouets et livres jeunesse	10 000 € + 5 000 € (programmation complémentaire)	10 000 €
Le Passage : Permettre à des personnes seules, démunies, de trouver un lieu où être accueillies, et de lutter contre la solitude, l'isolement et l'exclusion Contribuer à l'accessibilité pour tous à la culture à travers un café associatif	5 500 €	5 500 €
Les Triandines : Activité de maraîchage en atelier chantier d'insertion – aide au fonctionnement	0 €	10 000 €
Régie Coup de Pouce : Transition écologique pour un développement économique et social	6 000 €	6 000 €
TOTAL		115 000 €

Compte tenu de leurs montants, les subventions allouées à France Active Savoie Mont Blanc et à la Régie Coup de Pouce (qui perçoit d'autres subventions au titre d'autres compétences) feront l'objet d'une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que l'agglomération est compétente en matière d'économie sociale et solidaire,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 29 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le versement des subventions pour un montant de 115 000 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre Grand Chambéry et les associations concernées.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **001-26 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence économie sociale et solidaire
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35253H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35253H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026